



N°2016-3

SOMMAIRE

DELIBERATIONS

Séance du 6 septembre 2016

Bureau du conseil d'administration

ARRETES A CARACTERE REGLEMENTAIRE

- **Tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal territorial de 1^{ère} classe au titre de l'année 2016**
- **Tableau annuel d'avancement au grade de lieutenant 1^{ère} classe de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2016**
- **Tableau annuel d'avancement au grade de lieutenant hors classe de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2016**
- **Tableau annuel d'avancement au grade de technicien principal de 2^{ème} classe**

Le contenu intégral des décisions et les éventuels documents annexés peuvent être consultés sur simple demande auprès du secrétariat du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Ile-et-Vilaine, 2 rue du Moulin de Joué à Rennes.

Séance du 6 septembre 2016
Bureau du Conseil d'administration

.....

Délibération n°2016 -037BCP

Objet : Avenant n°1 au marché n°2016-022 - Fourniture d'accessoires et attributs sapeurs-pompiers

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- AUTORISE le Président à signer l'avenant n° 1 au marché n° 2016-022 relatif à la fourniture de galons et de barrettes auto-agrippantes pour les Jeunes Sapeurs-Pompiers.

.....

Délibération n°2016 -38BCP

Objet : Réforme des matériels hors d'usage

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- DECIDE de réformer les matériels figurant en annexe ;
 - DECIDE, en fonction de l'état de chaque article présenté, de ses contraintes réglementaires et des intérêts financiers du SDIS, de leur mise en vente aux enchères (Domaines ou site d'enchères), de leur reprise par des fournisseurs ou de leur recyclage, ou en dernier recours, de leur destruction lorsqu'ils ne pourront être ni recyclés, ni cédés.
-

ARRETE

**Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie
et de Secours d'Ile-et-Vilaine**

GROUPEMENT DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES
SERVICE VIE DES AGENTS
Affaire suivie par Céline FLAUD
☎ 02.99.87.58.20
Références : CF.16.1293

**Objet : Tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal territorial de 1^{ère} classe
au titre de l'année 2016**

VU le statut général de la Fonction Publique Territoriale défini par les lois n° 83-634 du 13 juillet 1983 et n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiées ;

VU le décret n° 87-1107 du 30 décembre 1987 modifié portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C ;

VU le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

VU l'avis favorable émis le 22 octobre 2015 par la Commission Administrative Paritaire ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} – Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal est établi, au titre de l'année **2016**, comme suit :

Ordre de classement	Nom	Prénom
1	PECHARD	Emmanuel

ARTICLE 2 – Le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Rennes, le 19 juillet 2016

Pour le Président,
Le Directeur Départemental,



Colonel Pierre PATET

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

GROUPEMENT DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES

SERVICE VIE DES AGENTS

Affaire suivie par Jany JOUANOLE

☎ 02.99.87.65.04

Références : MB.16.1295

**LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS D'ILLE ET VILAINE**

**LE PREFET DE LA REGION BRETAGNE
PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE OUEST
PREFET DE L'ILLE ET VILAINE**

Objet : Tableau annuel d'avancement au grade de lieutenant de 1^{ère} classe de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2016

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le statut général de la Fonction Publique Territoriale défini par les lois n° 83-634 du 13 juillet 1983 et n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiées ;

VU le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;

VU le décret n° 2012-522 du 20 avril 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des lieutenants de sapeurs-pompiers professionnels ;

VU l'avis émis le 28 juin 2016 par la Commission Administrative Paritaire à l'égard des officiers de sapeurs-pompiers professionnels de catégorie B ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} - Le tableau annuel d'avancement au grade de lieutenant de 1^{ère} classe de sapeurs-pompiers professionnels est établi, au titre de l'année 2016, comme suit :


Ordre de classement	Nom	Prénom
1	AUPIED	Pierre-Yves
2	GRANIER	Jean-Charles
3	HAMON	Pierre
4	LEREDDE	René-Olivier
5	THEBAULT	Stéphane
6	PETIT	Sylvain
7	BOUGEARD	Jean-Philippe
8	HUBERT	Luc

ARTICLE 2 - Le Préfet de la Région Bretagne, Préfet de l'Ille et Vilaine et le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Ille et Vilaine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Rennes, le 21 juillet 2016

Pour le Président,
Le Directeur Départemental,


Colonel Pierre PATET

 Le Préfet de la Région Bretagne,
Préfet de la Zone de Défense Ouest,
Préfet de l'Ille et Vilaine,


Patrick DALLENNES

Service Départemental
d'Incendie et de Secours
d'Ille-et-Vilaine

2 rue du Moulin de Joué
BP 80127
35701 RENNES CEDEX 7
Tél. : 02 99 87 65 43
Fax : 02 99 87 65 44

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

ARRETE

GROUPEMENT DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES

SERVICE VIE DES AGENTS

Affaire suivie par Jany JOUANOLE

☎ 02.99.87.65.04

Références : MB.16.1308

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'ILLE ET VILAINE

LE PREFET DE LA REGION BRETAGNE PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE OUEST PREFET DE L'ILLE ET VILAINE

Objet : Tableau annuel d'avancement au grade de lieutenant hors classe de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2016

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le statut général de la Fonction Publique Territoriale défini par les lois n° 83-634 du 13 juillet 1983 et n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiées ;

VU le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;

VU le décret n° 2012-522 du 20 avril 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des lieutenants de sapeurs-pompiers professionnels ;

VU l'avis émis le 28 juin 2016 par la Commission Administrative Paritaire à l'égard des officiers de sapeurs-pompiers professionnels de catégorie B ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} - Le tableau annuel d'avancement au grade de **lieutenant hors classe de sapeurs-pompiers professionnels** est établi, au titre de l'année **2016**, comme suit :


Ordre de classement	Nom	Prénom
1	JOUSSAIN	Philippe

ARTICLE 2 - Le Préfet de la Région Bretagne, Préfet de l'Ille et Vilaine et le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Ille et Vilaine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Rennes, le 25 juillet 2016

Pour le Président,
Le Directeur Départemental,


Colonel Pierre PATET

 Le Préfet de la Région Bretagne,
Préfet de la Zone de Défense Ouest,
Préfet de l'Ille et Vilaine,


Patrick DALLENES

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

ARRETE

**Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie
et de Secours d'Ile-et-Vilaine**

GROUPEMENT DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES

SERVICE VIE DES AGENTS

Affaire suivie par Véronique CANOVAS

☎ 02.99.87.58.19

Références : VC.16.1300

**Objet : Tableau annuel d'avancement au grade de technicien principal de 2^{ème} classe
au titre de l'année 2016**

VU le statut général de la Fonction Publique Territoriale défini par les lois n° 83-634 du 13 juillet 1983 et n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiées ;

VU le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 2010-330 du 22 mars 2010 fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux membres des cadres d'emplois régis par le décret n° 2010-329 suscité ;

VU le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;

VU l'avis favorable émis le 22 octobre 2015 par la Commission Administrative Paritaire ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} - Le tableau annuel d'avancement au grade de technicien principal de 2^{ème} classe est établi, au titre de l'année **2016**, comme suit :

Ordre de classement	Nom	Prénom
1	CADORET	Véronique

ARTICLE 2 - Le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Rennes, le 22 juillet 2016

Pour le Président,
Le Directeur Départemental,



Colonel Pierre PATEY